



## Extrait du registre des décisions

Bureau du 09 décembre 2021

n° 182-21

**Objet : RS - Candidature à l'appel à manifestation d'intérêt Avenir Montagnes Mobilités pour le déploiement de solutions de mobilité dans les zones de montagne**

- date de convocation le 03 décembre 2021
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi neuf décembre dix-huit heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Leysse, salle des fêtes, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 38

|                                |                                                                                                                                                                    |
|--------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Aillon-le-Jeune</b>         |                                                                                                                                                                    |
| <b>Aillon-le-Vieux</b>         | Christian Gogny                                                                                                                                                    |
| <b>Arith</b>                   |                                                                                                                                                                    |
| <b>Barberaz</b>                | Arthur Boix-Neveu                                                                                                                                                  |
| <b>Barby</b>                   | Christophe Pierretton                                                                                                                                              |
| <b>Bassens</b>                 |                                                                                                                                                                    |
| <b>Bellecombe-en-Bauges</b>    | Eric Delhommeau                                                                                                                                                    |
| <b>Challes-les-Eaux</b>        | Josette Rémy                                                                                                                                                       |
| <b>Chambéry</b>                | Jean-François Beccu - Marie Bénévisse - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Christelle Favetta-Sieyes - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Martin Noblecourt |
| <b>Cognin</b>                  | Corinne Charles - Franck Morat                                                                                                                                     |
| <b>Curienne</b>                |                                                                                                                                                                    |
| <b>Doucy-en-Bauges</b>         |                                                                                                                                                                    |
| <b>Ecole</b>                   | Hervé Ferroud-Plattet                                                                                                                                              |
| <b>Jacob-Bellecombette</b>     |                                                                                                                                                                    |
| <b>Jarsy</b>                   |                                                                                                                                                                    |
| <b>La Compôte</b>              | Jean-Pierre Fressoz                                                                                                                                                |
| <b>La Motte-en-Bauges</b>      | Damien Regairaz                                                                                                                                                    |
| <b>La Motte-Servolex</b>       | Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux                                                                                                                                 |
| <b>La Ravoire</b>              | Grégory Basin - Alexandre Gennaro                                                                                                                                  |
| <b>La Thuile</b>               | Dominique Pommat                                                                                                                                                   |
| <b>Le Châtelard</b>            | Vincent Boulnois                                                                                                                                                   |
| <b>Le Noyer</b>                | Philippe Gamen                                                                                                                                                     |
| <b>Les Déserts</b>             | Sandra Ferrari                                                                                                                                                     |
| <b>Lescheraines</b>            | Max Joly                                                                                                                                                           |
| <b>Montagnole</b>              | Jean-Maurice Venturini                                                                                                                                             |
| <b>Puygros</b>                 |                                                                                                                                                                    |
| <b>Saint-Alban-Leysse</b>      | Michel Dyen                                                                                                                                                        |
| <b>Saint-Baldoph</b>           | Christophe Richel                                                                                                                                                  |
| <b>Saint-Cassin</b>            | Jocelyne Gougou                                                                                                                                                    |
| <b>Sainte-Reine</b>            |                                                                                                                                                                    |
| <b>Saint-François de Sales</b> |                                                                                                                                                                    |
| <b>Saint-Jean-d'Arvey</b>      | Christian Berthomier                                                                                                                                               |
| <b>Saint-Jeoire-Prieuré</b>    | Jean-Marc Léoutre                                                                                                                                                  |
| <b>Saint-Sulpice</b>           | Marcel Ferrari                                                                                                                                                     |
| <b>Sonnaz</b>                  | Daniel Rochoix                                                                                                                                                     |
| <b>Thoiry</b>                  |                                                                                                                                                                    |
| <b>Vérel-Pragondran</b>        | Jean-Pierre Coendoz                                                                                                                                                |
| <b>Vimines</b>                 | Corine Wolff                                                                                                                                                       |

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 3

de Pierre Duperier à Christophe Richel - de Marie Perrier à Philippe Gamen - de Thierry Tournier à Christian Berthomier

- conseillers excusés : 11

Luc Berthoud - Brigitte Bochaton - Stéphane Bochet - Jean-Benoît Cerino - Maryse Fabre - Philippe Ferrari - Luc Meunier - Thierry Repentin - Alain Thieffenat - Serge Tichkiewitch - Cécile Trahand

### GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex  
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

## Bureau du 09 décembre 2021

délibération n° 182-21

objet **RS - Candidature à l'appel à manifestation d'intérêt Avenir Montagnes Mobilités pour le déploiement de solutions de mobilité dans les zones de montagne**

Alain Caraco, vice-président chargé de la mobilité, rappelle que le Conseil communautaire du 18 décembre 2019 a approuvé le Plan local d'urbanisme intercommunal habitat et déplacements de Grand Chambéry dont le programme d'orientations et d'actions déplacements tient lieu de plan de mobilité.

Parmi les actions identifiées, est inscrit le développement de solutions de mobilités adaptées aux secteurs ruraux et de montagne, avec notamment la prise en compte des déplacements touristiques et de loisirs sur ces espaces.

Le territoire du Parc naturel régional (PNR) du massif des Bauges est situé au cœur des deux départements de la Savoie et de la Haute-Savoie. Ce massif de 10 000 habitants est à la croisée des territoires de quatre communautés d'agglomération et de trois communautés de communes totalisant 450 000 habitants. Plusieurs communes membres de Grand Chambéry intégrées au PNR du massif des Bauges constituent des pôles touristiques majeurs.

Grand Chambéry et ses partenaires (Grand Annecy, Grand Lac et le PNR) sont engagés dans un TEPOS (Territoire à énergie positive). Dans le cadre du diagnostic du TEPOS mais également de ceux des PCAET (Plans climat-air-énergie territoriaux) des trois agglomérations et du renouvellement de la Charte du Parc (2024-2039), la mobilité a été identifiée comme un levier majeur en faveur de la lutte contre les changements climatiques.

A ce jour, sont proposés sur le territoire des Bauges :

- une offre de transports en lignes régulières et de transports à la demande (TAD) : ligne 12 (Les Déserts/Saint-Jean-d'Arvey/Thoiry/La Trousse/Collège de Maistre), TAD52 (Les Déserts/Saint-Jean-d'Arvey/Thoiry), TAD Bauges (mobilité locale, uniquement les mardis et vendredis),
- 19 services de transports scolaires,
- deux lignes saisonnières « Chambéry/La Féclaz » et « Chambéry/Aillons-Margériaz »,
- une ligne de transports collectifs interurbaine (S06 : Ecole/Le Châtelard/Aix-les-Bains/Chambéry),
- un service de covoiturage dynamique sur les secteurs de Lescheraines, Le Noyer Le Châtelard, La Motte-en-Bauges, Aillon-le-Jeune, col de Plainpalais, Arith, Ecole-en-Bauges, Saint-François-de Sales.

Cette offre de transports alternative à la voiture individuelle est cependant limitée.

L'Etat a présenté, courant mai 2021, le Plan Avenir Montagnes visant à soutenir et développer le tourisme durable en montagne. Dans ce cadre, l'Etat accompagnera en ingénierie l'expérimentation et l'évaluation de solutions et de services de mobilité durables, innovants et de proximité en montagne par un appel à manifestation d'intérêt (AMI) porté par France Mobilités et l'ANCT (Agence nationale de la cohésion des territoires). Cet AMI, doté de 10 M€ sur deux ans, sera organisé en deux temps (automne 2021, courant 2022) et pourra bénéficier à environ 50 territoires, de densité intermédiaire à très peu dense.

Grand Chambéry, en tant qu'autorité organisatrice de la mobilité, fait partie des territoires éligibles à l'AMI Avenir Montagnes 2021-2022. A ce titre, il est proposé que Grand Chambéry dépose un dossier de candidature construit autour des objectifs suivants, pour un volume d'opérations estimé à 400 000 €HT :

- engager les habitants des territoires peu denses et les touristes dans des déplacements sans autosolisme à l'échelle du PNR en renforçant et communiquant sur les moyens de transports en place,
- rendre opérationnelle la mise en œuvre des déplacements à vélo et à pied dans le cœur des Bauges pour la mobilité quotidienne et touristique,
- offrir un service décentralisé de location de vélos,
- inciter les usagers des stations à limiter l'usage de la voiture,

- optimiser l'offre de transports en commun, en alliant dessertes scolaires, touristiques et des lieux de service à la population,
- renforcer le service de covoiturage existant et expérimenter un service de covoiturage solidaire.

Il est proposé de solliciter de l'Etat, au titre du Plan Avenir Montagnes 2021-2022, la subvention la plus élevée possible, soit a minima 50 % des coûts estimés, en vue du déploiement des objectifs décrits ci-dessus.

Le solde serait pris en charge par Grand Chambéry et le PNR du massif des Bauges. Toutefois, les actions identifiées ayant un impact sur le territoire de Grand Chambéry de même que sur les territoires limitrophes, il est proposé que Grand Chambéry sollicite également financièrement chaque partenaire (Grand Lac, Grand Annecy, le Syndicat mixte de stations des Bauges, Grand Chambéry Alpes Tourisme...) pour le versement d'une participation financière dont le montant sera défini a posteriori, dans le cas où le dossier déposé serait retenu au titre de l'AMI 2021-2022.

**Vu** les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de transport et mobilité,

**Vu** la loi d'orientation des mobilités (LOM) du 24 décembre 2019,

**Vu** la délibération n° 077-20 C du Conseil communautaire du 10 septembre 2020 déléguant au Bureau les demandes de subventions émises par Grand Chambéry,

**Vu** la délibération n° 201-19 C du Conseil Communautaire du 18 décembre 2019 portant approbation du Plan local d'urbanisme intercommunal habitat et déplacements tenant lieu de plan de mobilité,

**Vu** l'avis de la commission mobilité du 23 novembre 2021,

***Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :***

**Article 1 : approuve** le dépôt d'un dossier de candidature en réponse à l'appel à manifestation d'intérêt Avenir Montagnes Mobilités 2021-2022 pour le déploiement de solutions de mobilité dans les zones de montagne,

**Article 2 : approuve** le plan de financement intégrant une participation financière de l'Etat (200 000 €HT a minima) sollicités auprès de l'Etat dans le cadre de l'AMI 2021-2022, et l'autofinancement du projet à hauteur de 100 000 € HT pour Grand Chambéry,

**Article 3 : sollicite** les financements les plus élevés possible au titre de l'AMI 2021-2022,

**Article 4 : sollicite** des différents partenaires une participation financière la plus élevée possible,

**Article 5 : dit** que les crédits nécessaires restant à la charge de Grand Chambéry seront inscrits au budget en cas de validation du dossier de candidature par l'AMI,

**Article 6 : : autorise** le président ou son représentant à réaliser les démarches nécessaires et à signer les documents à intervenir,

**Article 7 : dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,  
Philippe Gamen

## Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 182-21

Objet de l'acte : RS - Candidature à l'appel à manifestation d'intérêt Avenir  
Montagnes Mobilités pour le déploiement de solutions de mobilité  
dans les zones de montagne

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 4 - Autres types de contrats 1 -  
Délibérations 3 - Autres

Date de l'acte : 16 décembre 2021

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20211216-lmc1H26374H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H26374H1

Date de transmission en Préfecture : 17 décembre 2021

Date de réception en Préfecture : 17 décembre 2021

Période d'affichage : du au